



Projet soutenu par le plan de relance

CRÉATION D'UNE PASSERELLE PIÉTONNE, EN GARE DE LA PENNE SUR HUVEAUNE

La création d'une passerelle piétonne est prévue dans le cadre de la réalisation d'une 3^{ème} voie ferrée entre Marseille-Blancarde et Aubagne



L'OPÉRATION D'AUGMENTATION DE CAPACITÉ DE LA LIGNE MARSEILLE – AUBAGNE – TOULON EST INSCRITE AU CONTRAT DE PLAN 2000-2006 ET AU CONTRAT DE PROJETS 2007-2013. CETTE OPÉRATION VISE À AMÉLIORER LES DESSERTES FERROVIAIRES RÉGIONALES, PAR LA CRÉATION DE DESSERTES OMNIBUS MARSEILLE – AUBAGNE ET DE DESSERTES SEMI-DIRECTES MARSEILLE – AUBAGNE – TOULON.

CRÉATION D'UNE PASSERELLE PIÉTONNE, GARE DE LA PENNE SUR HUVEAUNE

Il est prévu la création d'une 3^{ème} voie ferrée entre Marseille-Blancarde et Aubagne, sur un linéaire de 13km environ. Dans le secteur de la Penne sur Huveaune, cette 3^{ème} voie est située au sud des voies existantes (côté Bâtiment Voyageurs), au droit d'une ancienne voie de service desservant des industriels. Les dessertes omnibus Marseille – Aubagne circuleront en navette sur cette nouvelle voie ferrée (3 trains/heure de pointe).

En gare de la Penne sur Huveaune, un nouveau quai Sud sera créé devant le bâtiment voyageurs.

La gare de la Penne sur Huveaune comportera, à terme, trois quais voyageurs :

- Le quai sud dédié aux omnibus vers Marseille et vers Aubagne

- Le quai central et le quai nord réservés aux circulations en cas de perturbation (travaux, exploitation modifiée etc.).

Pour assurer l'accessibilité aux différents quais, il est prévu la construction d'une passerelle piétonne au dessus des voies ferrées. Cette passerelle aura une utilité immédiate durant les travaux de l'opération (entre 2009 et 2014) et permettra d'accéder aux quais existants. Elle sera équipée d'ascenseurs pour permettre l'accessibilité aux personnes à mobilité réduite (PMR).

> Les caractéristiques architecturales de la passerelle

Trois colonnes comprenant des ascenseurs servent d'appuis pour la passerelle. Ces colonnes sont constituées de faces vitrées formant la cage reposant sur une structure en acier et un mur en béton armé. Les escaliers sont constitués de poutrelles d'acier et de marches en bois.

Le platelage horizontal est constitué de bois et repose sur des poutrelles en console fixées sur une poutre cylindrique encastrée dans les murs en béton. Le tablier est équipé de garde-corps vitrés.

> Fonctionnalités et caractéristiques géométriques de la passerelle

L'ouvrage d'une longueur de 21 m permet l'accès aux quais par le franchissement des 3 voies ferrées. Il est équipé, pour chaque quai desservi, d'un ascenseur vitré ainsi que d'un escalier.

La largeur de la passerelle est de 2 m et celle des escaliers est de 1,40 m.

Les 3 ascenseurs sont conçus pour supporter un poids maximum de 630 kg, ils peuvent recevoir les personnes à mobilité réduite.

Pour des raisons de sécurité liées à la présence de caténaires, l'ouvrage est équipé de dispositifs de protections ferroviaires constitués d'une grille en acier inoxydable à maille serrée.

> Mise en service

Les travaux de construction de la passerelle débutent fin mars 2009 pour une durée de 8 mois. La mise en service de la passerelle est prévue fin 2009.

La réalisation de la 3^{ème} voie et du quai Sud sont prévus ultérieurement dans le cadre des travaux de l'opération (2011 – 2014).

